

**Compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 8**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mai à 17h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 16/05/2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

**Excusés** : Sébastien PINZETTA (Procuration à Mathieu ANTOINE), Hervé GOUILLON (Procuration à Jeanine CHARDAN)

**Secrétaire** : Delphine MATHIEU

Compte-rendu du 8 Avril 2025 validé à l'unanimité.

**INFORMATIONS**

**Dossier DUP captage du clos des granges et compteurs d'eau individuels** : Le dossier du captage du clos des granges est important pour éviter que la dérogation actuelle ne soit caduque et permettre également l'autorisation de prélèvement pour la réserve collinaire. L'arrêté ne sera donné par la Préfecture que si la commune montre ses efforts en matière de gestion de l'eau, ce qui est le cas depuis plusieurs années (télégestion, recherches de fuites).

La prochaine étape sera probablement l'installation de compteurs d'eau individuels : l'Agence de l'eau les finance désormais à hauteur de 30 %, normalement abondé par le Département également à 30 %. L'enveloppe de dépense serait aux alentours de 180 000€/200 000€ de manière très large. Il va donc falloir de nouveau ajuster le prix de l'eau pour être parfaitement dans les clous.

Il faudra travailler le prix de la part fixe et de la part variable, puis faire l'installation des compteurs progressivement par secteur (le Raux, la Chalp Ste-Agathe, puis le village). Les compteurs seront à l'intérieur des maisons. Le travail sera sur une longue durée.

**Frédérique MARROU** et **Jacques ISNEL** précisent que des maisons sont déjà équipées de compteurs, mais qui n'ont jamais servis.

**Frédérique MARROU** demande si la Communauté de communes ne voulait pas prendre la compétence eau potable ? Si, mais toutes les communes du Queyras ont refusé, le transfert n'étant finalement plus obligatoire.

**Delphine MATHIEU** demande, à propos de la réserve collinaire, s'ils acceptent le volume d'eau demandé, uniquement sous réserve d'installation des compteurs individuels ? **Mathieu ANTOINE** répond que la pose de compteurs permettra de réduire la consommation ce qui est demandé. Il y aura également la poursuite du travail de recherches de fuites à faire ainsi que la maîtrise du débit de prélèvement.

**Frédérique MARROU** demande s'il est possible d'espérer un arrêté de la Préfecture d'ici cet automne pour que le Syndicat Mixte commence les travaux dès cet automne ? **Mathieu ANTOINE** informe qu'il y a de toutes façons une AMO à faire avant de commencer les travaux, qui a priori n'étaient pas prévu cet automne dans tous les cas par le Syndicat Mixte.

Grâce à l'ensemble des démarches de la commune, le volume a été réduit de 300 000m<sup>3</sup>. Toutefois, le rendement qui est actuellement à 20 %, est toujours mauvais, et ne va pas s'améliorer d'un coup. Cela sera progressif.

**Mathieu ANTOINE informe que, par manque d'éléments, la délibération n°5 est retirée.**

## **DELIBERATIONS**

### **1- Travaux voirie 2025**

Dans son enveloppe cantonale, **Valérie GARCIN** octroie à la commune 15 000€ pour les travaux de voirie. Côté des Fontettes, ENEDIS doit faire une tranchée. Il faut donc attendre leur intervention avant de faire une réfection de la chaussée. Côté Ste-Luce, il y a beaucoup de trous à boucher entre le parking de Costebelle et Ste-Luce. Jusqu'à présent, ce sont les agents techniques qui rebouchent les trous mais moins équipés. Il est proposé cette année que ce soit la Routière du Midi qui rebouchent tout. Le financement du Département serait donc à hauteur de 57 % soit 15 000€, et 43 % restant pour la part d'auto-financement.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **2- Validation de la CLECT du 1<sup>er</sup> Avril 2025**

Le stade de foot d'Eygliers a été rajouté sur la clé de répartition, ce qui ne modifie pas la part de la commune mais doit malgré tout être validé par l'ensemble des communes du Guillestrois-Queyras.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **3 –Autorisation signature convention partenariat avec la bibliothèque des Hautes-Alpes**

Convention pour la gestion du portail documentaire de la mise en réseau des bibliothèques. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **4- Subvention du département toiture du Bouticari**

Le département avait octroyé une subvention de 11 000€ à la commune. Au vu de la météo, mais aussi des délais d'approvisionnement des entreprises etc., les travaux n'ont pas démarré immédiatement. Le devis avait été transmis au département, mais cela n'était pas suffisant pour conserver la subvention, valable uniquement une année. La subvention est donc caduque désormais. La commune souhaite donc la demander de nouveau, selon le même plan de financement.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **5- Retirée**

### **6- Approbation du PVAP**

Le travail a démarré il y a environ 3ans. Certaines modifications ou évolutions ont été apportées notamment sur les panneaux solaires, les enseignes, les cheminées etc. L'ensemble du règlement est accessible en mairie ou sur internet. Il sera applicable normalement dans deux mois. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **7- Approbation du PLU**

Les règlements du PVAP et du PLU sont indissociables et se superposent. Il convient dès lors de les valider ensemble pour les mettre en cohérence. **Vote POUR à l'unanimité.**

## **Questions diverses**

Question de **Jacques ISNEL** et **Delphine MATHIEU** à propos des petits travaux effectués dans la cala par les nouveaux propriétaires du restaurant ?

Mathieu ANTOINE précise qu'un mail a été envoyé lundi 19.05 en mairie et qu'une autorisation leur a été donnée, uniquement pour un travail à sec et sans créer de marche.

**Delphine MATHIEU** demande la remise en place des bancs dans le village.

**Florian COLLEY** demande également si le Pont Vieux va être refait car il est extrêmement dangereux ? Oui.

**Delphine MATHIEU** informe également qu'il reste des morceaux de verre à l'endroit où le camion de **Benjamin CORTESE** était stationné auparavant à Ste-Luce, qu'il conviendrait d'enlever.

#### **Questions du public :**

**Isabelle PARIER** demande si la balayeuse va enlever les graviers devant les portes des habitations ? Car cela est très dangereux. Non la balayeuse ne passe que sur le communal.

Une autre question concerne les tuyaux en PVC sur le réseau d'eau, qui fait un nouveau scandale au niveau sanitaire ? Elle souhaitait savoir si l'État aidait les communes à ce sujet ?

L'Agence de l'eau peut intervenir, mais tous les réseaux principaux de la commune sont en fonte.

**SEANCE LEVEE 18h00**